

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, A. DUMAZEL, L. LACATON, A. CHAMBON, I. DELPON, V. FRANCOIS, JP. LABAU, M. LECRU, L. LEROY, M. MAYONOVE

Excusés : S. RODRIGUES donne pouvoir à P. MOLES
N. BLADOU donne pouvoir à V. FRANCOIS
S. MOUSSIE donne pouvoir à L. ESCARPE
E. NAULT donne pouvoir à L. LEROY

Début de séance 20H15

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Marion MAYONOVE est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte rendu du 25 avril 2022.

CONVENTION CADRE « PETITES VILLE DE DEMAIN » VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE MULTISITES DE CAUVALDOR

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales.

Les communes labellisées sont les suivantes : Biars-sur-Cère, Bretenoux, Gramat, Martel, Saint-Céré, Souillac et Vayrac.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés qui sont déclinés dans la présente convention.

La structuration multipolaire du territoire de CAUVALDOR conduit à une déclinaison du programme Petites Villes de Demain bien spécifique. En effet, les communes centres labellisées Petites Villes de Demain se doivent de présenter les actions qui concourent à la revitalisation de leur commune répondant aux enjeux et stratégies qui leur sont propres. Ainsi, la convention ci-jointe, présentera donc le projet de revitalisation porté par l'intercommunalité et présentera sous forme de livret annexe le projet porté par chaque commune. Les livrets annexes seront composés comme suit :

- Pour les Communes de Gramat et de Souillac : Livrets complets comprenant le diagnostic de la commune, les enjeux, la stratégie de revitalisation et le plan d'actions associé avec un secteur d'intervention ORT et sa justification ;

- Pour les Communes de Biars-Sur-Cère, Bretenoux, Martel, Saint-Céré et Vayrac : Livrets partiels comprenant le diagnostic de la commune, les enjeux, la stratégie de revitalisation, quelques actions matures associées avec un périmètre de projet devant être affiné pour définir in fine un secteur d'intervention ORT et sa justification ;

Il est rappelé ici que la convention est évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Ainsi, chaque collectivité signataire pourra faire évoluer son plan d'actions par le biais d'avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire multisites de CAUVALDOR et ses livrets annexes.

SERVICE DES EAUX : SCHEMA DIRECTEUR – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire indique que la gestion du service de l'eau demande de plus en plus de vigilances, de plus en plus de connaissances et pour ce faire propose au Conseil Municipal de partir sur de bonnes bases en demandant l'élaboration d'un schéma directeur (outil de programmation et de gestion) d'une part et d'autre part, afin de répondre à une obligation réglementaire, l'établissement du PGSSE.

L'établissement d'un schéma directeur AEP permettra :

- de mieux appréhender l'état et la vulnérabilité de l'alimentation en eau ;
- de définir et planifier les programmes de mise à niveau des équipements de production et de distribution d'eau potable nécessaires à une amélioration du fonctionnement global du réseau, à sa sécurisation, à la satisfaction des besoins futurs et au respect de la réglementation.
- d'établir un programme de travaux hiérarchisés et chiffrés et à déterminer son impact sur le prix de l'eau

L'étude comprendra les 5 phases suivantes :

- phase 1 : un état des lieux du système d'alimentation en eau potable ;
- phase 2 : une campagne de mesures ;
- phase 3 : une modélisation du réseau ;
- phase 4 : une étude technico économique et comparative des solutions
- phase 5 : l'établissement du schéma directeur, avec notamment une proposition d'un programme de travaux hiérarchisés et son impact sur le prix de l'eau.

Outre l'aspect réglementaire, le PGSSE permettra de :

- disposer d'une description technique et organisationnelle précise du service,
- recenser sur le périmètre choisi, l'ensemble des dangers et événements dangereux en matière de sécurité sanitaire,
- décrire de façon précise, homogène et hiérarchisée, l'ensemble des risques sanitaires associés aux dangers identifiés,
- décrire les mesures de maîtrise des risques existants et de réévaluer les risques résiduels tenant compte de l'existant,
- décrire les mesures de maîtrise à mettre en place ainsi que l'organisation et le programme d'action permettant la mise en œuvre,
- décrire les limites critiques et les actions correctives à mettre en place en cas d'atteinte de ces limites critiques,
- décrire l'organisation à mettre en place pour suivre la mise en œuvre des actions,
- décrire l'organisation permettant de réévaluer régulièrement les risques et d'adapter le plan de gestion en conséquence.
- décrire les liens avec les outils de gestion de crise (plan de secours, ORSEC-Eau, plan interne de crise ...).

L'étude comprendra quatre phases :

- phase 1 : état des lieux fonctionnel et organisationnel du service d'eau potable
- phase 2 : étude des dangers et appréciation des risques sanitaires associés
- Phase 3 : élaboration du PGSSE
- Phase 4 : élaboration et mise en place des outils permettant d'inscrire la gestion de la sécurité sanitaire dans un processus d'amélioration continue.

Ces études ont un coût estimatif hors taxe de 24 071€ pour le schéma directeur et de 6 670 € pour l'établissement du PGSSE.

Afin de mieux connaître notre réseau nous avons besoin de sectoriser d'avantage ce dernier avec la mise en place d'au moins quatre débitmètres supplémentaires dont le montant s'élève à 18 668€ hors taxe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le projet tel que mentionné ci-dessus pour une estimation globale de : 49 409,00 € HT

DEPENSES (HT)	Financements possibles		
	Coûts estimés	Agence de l'eau Adour-Garonne	Dpt 46 FAST
Schéma directeur + PGSSE	30 741,00 €	X	X
Sectorisation	18 668,00 €	X	X
<u>TOTAL DEPENSES</u>	<u>49 409,00 €</u>		

Arrête les modalités de financement comme suit :

RECETTES (HT)	Dépenses éligibles provisoires	Taux	Montants	Avancement
Agence de l'eau Adour-Garonne	49 409,00	50%	24 704,50	A solliciter
Dpt 46 FAST	49 409,00	30%	14 822,70	A solliciter

TOTAL DEMANDE DE SUBVENTION	39 527,20 €
AUTO FINANCEMENT OU EMPRUNT	9 881,80 €
<u>TOTAL RECETTES</u>	<u>49 409,00 €</u>

SERVICE DES EAUX : MISE EN CONFORMITE DES INFRASTRUCTURES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Compte tenu des avancées du dossier, cet ordre du jour est ajourné.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et le décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis sa création en 1978, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et l'environnement du Lot est, sur le plan départemental, un acteur central du cadre de vie. Il remplit ses missions de service public en :

- Délivrant des conseils aux collectivités sur les projets d'équipements, d'aménagement ou de planification.
- Délivrant des conseils aux particuliers qui désirent construire ou rénover un bâtiment, aménager une parcelle.
- Informant et sensibilisant le public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et du paysage.
- Formant des élus, des maîtres d'ouvrages et des professionnels.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune de Bretenoux et contribuer ainsi à la mise en place de projets novateurs pour accompagner l'aménagement durable des territoires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Commune de Bretenoux au CAUE du Lot, marquant ainsi son soutien à l'activité de cette structure.

ADHESION A QUERCY ENERGIES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat – QUERCY ENERGIES concernant l'appel de cotisation pour 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat – QUERCY ENERGIES pour 2022.

AVIS SUR LE PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU MAMOUL 2022-2031 PRESENTE PAR LE SMDMCA

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) est un outil de planification dont l'échelle est le bassin versant. Celui présenté par le SMDMCA est le PPG 2022-2031 du bassin versant du Mamoul. Il est l'aboutissement à une échelle locale de mesures prises à l'échelle européenne (Directive Cadre Européenne, 2000), déclinées à l'échelle nationale par l'État (Loi sur l'Eau, 2006) puis à l'échelle régionale par les Agences de l'eau (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne 2022-2027). Ces mesures visent, toutes, l'atteinte ou le maintien du bon état des eaux (bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques).

Ce PPG permet de définir et prioriser les problématiques à l'échelle d'un bassin versant, ainsi qu'un programme d'actions sur 10 ans pour y répondre.

Après présentation du document et rappel des principales problématiques identifiées (hydromorphologie, continuité écologique et sédimentaire, colmatage du lit, présence d'espèces exogènes, boisement des berges, milieu connexe, plans d'eau,...), le Conseil Municipal, à l'unanimité dit que le PPG 2022-2031 du bassin versant du Mamoul, présenté par le SMDMCA n'appelle aucune observation et donne un avis favorable à ce dernier.

CINE BELLE ETOILE 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que la Commune candidate à l'opération Ciné Belle Etoile 2022, indique prendre à sa charge les 500€ du coût de la séance restant et autorise l'association ERBBV à occuper le domaine public sur l'Ile de la Bourgnatelle pour l'organisation de la manifestation accompagnant la programmation cinématographique de plein air.

EMPRUNT COMMUNE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition, du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, concernant le financement des investissements de la Commune, détaillée ci-dessous :

Objet : Financement des investissements communaux

Montant : 350 000 €

Durée de l'amortissement : 240 mois plus 24 mois d'anticipation

Taux : 1.74 % fixe

Périodicité : semestrielle

Echéance constante

Commission d'engagement : 0.20 % du montant du prêt

Déblocage : Un 1^{er} tirage devra être effectué dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat et la totalité des fonds dans les 24 mois

La commune de Bretenoux s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

La commune de Bretenoux s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt de 350 000€ (trois cent cinquante mille euros) dans les conditions ci-dessus.

EMPRUNT SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition, du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, concernant le financement des investissements du service des Eaux, détaillée ci-dessous :

Objet : Financement des investissements du Service des Eaux

Montant : 150 000 €

Durée de l'amortissement : 240 mois plus 24 mois d'anticipation

Taux : 1.74 % fixe

Périodicité : semestrielle

Echéance constante

Commission d'engagement : 0.20 % du montant du prêt

Déblocage : Un 1^{er} tirage devra être effectué dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat et la totalité des fonds dans les 24 mois

La commune de Bretenoux s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

La commune de Bretenoux s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt de 150 000€ (cent cinquante mille euros) dans les conditions ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux des vestiaires du rugby : travaux de plomberie effectués, devis électricité accepté en attente pour remise aux normes de l'électricité et chauffage électrique, devis toiture + remplacement des bancs des tribunes toujours en attente.
- M. LECRU donne des renseignements sur les travaux de voirie :
 - o la commune a droit à 5 jours de point à temps qui vont être fait les 23 et 24 mai 2022 et les 30,31 mai et 1^{er} juin 2022 . Suivant le temps et les matériaux restant une partie des rues du Manoir de Cère et impasse St Martin se fera en point à temps automatique.
 - o les travaux d'investissement seront réalisés début juin 2022.

Fin de séance 23H10.